



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2022.11.94 du Conseil municipal du 17 novembre 2022

13e édition du festival "Versailles au son des orgues" du 4 au 18 décembre 2022. Convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association Versailles et Orgues.

Date de la convocation : 10 novembre 2022
Date d'affichage : 18 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Céline JULLIE, Mme Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL.
M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à Mme Anne-Lise JOSSET), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° D.2022.10.77 du Conseil municipal de Versailles du 6 octobre 2022 portant sur la programmation de la saison culturelle 2022/2023 à Versailles et sur les demandes de subventions de fonctionnement auprès de divers organismes ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 923 « CULTURE », article 92331 « action culturelle », nature 6748 « subventions exceptionnelles », programme SUBORGUES, service B1100 « Affaires Culturelles ».

-
- Depuis 2010, le festival « Versailles au son des Orgues » permet au grand public de découvrir le répertoire et le patrimoine des orgues à Versailles au cours de concerts, conférences et visites

culturelles.

L'organisation de ce festival fait intervenir plusieurs acteurs du territoire : des musiciens confirmés, des associations locales (chorales, les Amis de l'orgue de Versailles et de sa région), ainsi que l'office de tourisme de Versailles.

L'association Versailles et Orgues a été créée en 2016 pour concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique avec une attention particulière portée à l'orgue, son répertoire et sa pratique. Fédérant les différents participants au festival, elle a vocation à jouer un rôle important dans la coordination artistique de ce festival.

- La 13^{ème} édition du festival « Versailles au son des Orgues » aura lieu cette année du 4 au 18 décembre 2022 à Versailles.

Dans toute la ville, des concerts, visites et rencontres mettant en valeur le patrimoine des orgues versaillaises mais aussi les talents susceptibles d'interpréter un répertoire varié auront lieu.

Dans le cadre de cette nouvelle édition du festival, il est proposé au Conseil municipal, par la présente délibération, d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association Versailles et Orgues, convention définissant les engagements de chacune des parties, à savoir :

- l'association Versailles et Orgues prendra en charge :
 - . la direction et la coordination artistiques du festival,
 - . la rémunération des artistes et la prise en charge des différentes déclarations (SACEM, GUSO) et leur règlement,
 - . l'accord des instruments,
 - . l'accueil du public,
 - . l'organisation de la billetterie
- la Ville s'engage à :
 - . apporter un soutien financier sous la forme du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'Association,
 - . mettre à disposition des locaux communaux pour plusieurs concerts et des moyens matériels et techniques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association Versailles et Orgues dans le cadre de l'organisation de la 13^{ème} édition du festival « Versailles au son des orgues », qui se déroulera du 4 au 18 décembre 2022 à Versailles ;
- 2) d'approuver, dans ce cadre, l'octroi d'une subvention de 4 000 € de la Ville au bénéfice de l'Association ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.